

Mesdames et Messieurs élu(e)s et professionnels  
des comités départementaux et régionaux  
Mesdames et Messieurs responsables des clubs de sports mécaniques

Pierre CHEVALIER  
tél. 01.43.58.97.59.  
e-mail: pchevalier.laligue@ufolep-usep.fr  
Secrétariat : Isabelle MATTHEY  
tél. 01.43.58.97.78.  
e-mail: imatthey.laligue@ufolep-usep.fr

tél. 01.43.58.97.74.

N/Réf. : MC/PC/IM/  
Courrier pour les tarifs de la VTM

PARIS, le vendredi 20 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

Nous avons appris dernièrement que les tarifs de la VTM, Véhicules Terrestres à Moteurs pour la garantie obligatoire RC des manifestations allait subir une augmentation de 100 % (pour les épreuves de moto-cross) en 2014.

Cette annonce nous désole mais elle fait suite à une mauvaise saison du point de vue de l'accidentologie des activités moto : dès le mois de mars un pilote de moto-cross sortait de la piste lors d'un entraînement et percutait un groupe de jeunes en blessant plusieurs gravement. Plus récemment deux accidents ont affecté des manifestations UFOLEP de moto-cross, toujours à la suite de sorties de piste de pilote qui ont percuté et blessé des spectateurs dont une personne décédée. Plus grave, l'une des manifestations n'était pas en conformité avec les règlements de l'UFOLEP ; ce qui complique considérablement nos relations avec les assureurs, la fédération délégataire et le Ministère.

Vous trouverez ci-joint des exemples de sinistres relevés cette année par l'APAC.

Nous pensions poursuivre notre retour vers meilleure fortune dans les sports mécaniques en 2014 puisque nous avions retrouvé un début de sérénité à la faveur du maintien du tarif des assurances liées à la licence UFOLEP.

Cependant, il convient de pondérer cette forte majoration puisque l'année dernière l'harmonisation de notre grille avec celle de la FFM, nous avait permis de ne pas augmenter en dépit d'un cycle particulièrement haussier.

Cette fois, ce sont les manifestations qui sont touchées financièrement.

C'est certes une très mauvaise nouvelle que nous vous communiquons, mais en même temps nous ne pouvons pas échapper à cette assurance obligatoire des manifestations ni trouver un tarif moindre, le ré-assureur AMSRÉ étant le seul en France à fournir cette couverture assurance spécifique. D'ailleurs, cela ne pourrait pas durer car des tarifs inférieurs ne permettraient pas de compenser les charges sinistres que nous enregistrons. Il faut également insister pour que les VTM soient souscrites auprès de l'APAC, puisque seul le contrat VTM/APAC/AMSRÉ permet une couverture parfaite des associations en combinant la garantie RC sportive en compétition d'AMSRÉ sur la piste elle-même, et les autres garanties complémentaires de la multirisque Adhérents/Association couvrant l'organisation de la manifestation en dehors de la piste.

.../...



Nous devrons néanmoins faire preuve de pédagogie pour expliquer à nos associations que ce surcoût est la conséquence des accidents engendrés par l'activité moto et qu'il est logique et incontournable que ce soit les pratiquants qui cotisent pour assurer leur propre couverture. Depuis deux ans nos tarifs assurances licences ont augmenté mais ils restent malgré tout raisonnables (environ 120 € pour un an d'assurance moto-cross, y compris la RC, l'assurance corporelle et diverses indemnités, ... n'est pas un tarif prohibitif). Parallèlement nos tarifs d'engagement aux compétitions moto étaient aussi fort raisonnables en comparaison de ce qui se pratique en FFM. Cette fois il n'y aura guère d'alternative pour les clubs organisateurs que de devoir répercuter cette augmentation sur les tarifs des engagements en expliquant aux participants qu'il y va de la couverture de leur propre sécurité. Cette augmentation répartie sur 200 concurrents en moto -cross représentera une augmentation d'environ 6 € par personne. C'est un surcoût significatif mais ce sera le prix à payer pour maintenir nos organisations, en souhaitant pouvoir le mutualiser sur un effectif conséquent.

Conscients des nouvelles difficultés qui nous attendent pour la saison 2014, nous vous recommandons néanmoins d'en prendre un parti convainquant afin de maintenir autant que faire se peut le maximum de nos effectifs et de montrer que tous ensemble dans un esprit de mutualisation auprès de l'UFOLEP et l'APAC, nous pouvons faire face à l'adversité.

Il n'en reste pas moins qu'il faille aussi redoubler d'efforts sur la sécurité et produire des organisations en compétitions et en loisirs qui respectent scrupuleusement toutes les règles de sécurité et de pratique afin d'une part de préserver au maximum l'intégrité physique de nos licenciés, d'autre part d'inverser cette courbe effrénée de l'accidentologie et de nous éviter des sinistres en responsabilité par défaut de conformité. Sinon la croissance exponentielle des tarifs d'assurance ne s'arrêtera pas en si bon chemin et nous risquons de nous essouffler pour la rattraper !

Tout en sollicitant votre collaboration pour expliquer et indiquer les bonnes pratiques à vos clubs de sports mécaniques et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs, nos salutations les plus cordiales.

Michel COEUGNIET  
Elu en charge du suivi de la CNS Moto

Pierre CHEVALIER  
Directeur Technique National

En copie :

- tarifs de la VTM pour 2014
- liste d'accidents survenus en 2013

**DOSSIER 13009446X :** Accident survenu le 31 aout 2013 lors d'une compétition Moto cross. Le pilote casse son levier de frein, ne parvient pas à maitriser la moto, s'envole au-dessus du grillage de sécurité et tombe dans le public. 3 personnes blessées dont une mortellement (21).

**Dossier 13009447X :** Pilote perd le contrôle de la moto et tombe dans le public. Risque de fausse déclaration car super cross et non motocross (85).

**DOSSIER 13009679 X:** Accident survenu lors d'une compétition de moto cross organisée le 1<sup>er</sup> septembre par l'association BROCELIANDE MOTO VERTE(56).Perte de contrôle d'un pilote qui est sorti de la piste et a heurté une spectatrice. Fractures diverses.

**DOSSIER 13009581X:** Accident survenu lors d'une compétition de moto cross organisée le 25 aout par l'association MOTO CLUB LES CERFS VOLANTS (44). Commissaire de piste percuté par un concurrent alors qu'il portait secours à un pilote. A priori blessures légères.

**DOSSIER 13009365C :** Accident survenu lors d'une compétition de moto cross organisée le 18 aout par l'association MOTO CLUB VAUXOI (21). Le pilote a perdu le contrôle de sa moto et a été blessée par sa moto lorsqu'elle lui est retombée dessus. Blessures sérieuses.

**DOSSIER 13008810 :** Accident survenu lors d'une compétition de moto cross organisée le 30 juin 2013 par l'association MOTO CROSS VAL DE SAONE (71). Pilote perd le contrôle de son engin, passe par-dessus le grillage et heurte un spectateur. Fractures diverses.